

Festivités

du
14
JUILLET

FÊTE NATIONALE

Lundi 13 juillet

18h30 > 01h00 - **MÂLAIN** - Parc et terrain de pétanque

Uniquement en extérieur
sous réserve de beau temps*

Batucada 18h30 - Apéro offert

Venez avec votre plus beau masque aux couleurs de votre quartier
2^{ème} Apéro offert aux masques les plus originaux

Pique-nique citoyen

Venez avec votre pique-nique - Buvette

Retraite aux lampions - 22h

Bal Masqué** et **distanc' dance****

23h - 1h



* la manifestation peut-être annulée ou interrompue à tout moment
en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et du respect des gestes barrières

** sous réserve d'autorisation

Un Grain
Ateliers SuCré
gourmands à domicile



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ungrainsucre.com
 f i • 06.72.34.00.76 • ungrainsucre@gmail.com

Particuliers - Associations - Professionnels 21410 Malain

Bruno LACHICHE

Vente,
Entretien, SAV
adoucisseur d'eau
toutes marques,
piscine privée

54 bis rue Boudrot
21410 MALAIN
Tél. 03 80 23 62 80
Port. 06 28 04 82 18
E-mail : bruno.lachiche@dbmail.com

Restaurant - Traiteur



7, rue de la grande place
MÂLAIN
03 80 43 38 52
www.lecavo.fr

BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Steve PETOT
06 12 36 59 92
steve.petot@bc2e.com
www.2103.bc2e.com



13c rue Gaudot
21410 MALAIN



Artisan Couvreur
Neuf • Rénovation • Entretien
Tous types de couvertures
Tuiles • Ardoises...
Zinguerie
Cuivre • Zinc • Inox...



21410 MÂLAIN 09 50 18 53 94
www.couverture-zinguerie-roze.com 06 24 16 45 71

Tabac - Presse - Loto
de la Vallée de l'Ouche

NON STOP 6h / 20h - 7J/7

44 grande rue du haut - Fleurey-sur-Ouche
03 80 33 66 34

SARL
Services à la Nature
élagage respectueux
abattage
création



Entreprise
Frédéric
Cruet
entretien des jardins
agrément
services à
la personne

06 06 74 47 17
26 rue Gaudot 21410 Malain

CYBERZEN-INFORMATIQUE.FR



CyberZen
informatique

11 rue du Mont Chauvin
21410 MALAIN
Tel : 03.80.23.68.29
Tel : 06.50.33.41.76
cyberzen-info@cyberzen-informatique.fr

ASSISTANCE // DÉPANNAGE // INSTALLATION // FORMATION



Un nouveau départ !

C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous pour ce premier mot du Maire de la mandature. En effet être Maire, c'est exercer le plus beau des mandats. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète. C'est une responsabilité lourde mais exaltante. Ma détermination et ma volonté sont intactes. J'ai toujours la même passion, la même envie de travailler et travailler encore pour l'avenir de Mâlain, pour vous.

Je remercie de tout cœur les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. La conjugaison d'une seule liste en présence, et de l'épidémie de coronavirus, explique une abstention importante (49%). Je tiens d'autant plus à remercier toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour remplir leur devoir civique et s'exprimer.

Je souhaite également dire à toutes celles et tous ceux qui n'ont pas voté pour nous, que je serai le maire de toutes les Mâlinoises et tous les Mâlinois. Au-delà de toutes les différences d'âge, de lavoirs, de catégories professionnelles, au-delà des clivages politiques ou idéologiques, je m'engage à servir notre village avec honnêteté et efficacité, dans l'écoute et le respect de tous ses habitants.

L'équipe que vous avez élu a montré son engagement lors de la campagne et met depuis son élection ses compétences, son énergie collective, au service de notre village.

Nous sommes déjà au travail, un travail que nous voulons efficace, organisé et rigoureux. Je sais également pouvoir compter sur le professionnalisme et sur l'expérience de tous les employés communaux.

Nous sortons tous d'une période particulière, que personne n'a connue avant. Nous devons continuer à lutter et nous défendre contre un ennemi invisible et silencieux, mais un ennemi redoutable, qui a fait et fera encore des victimes. A Mâlain, le confinement a peut-être été moins douloureux qu'ailleurs, nous avons pu continuer à bénéficier de notre cadre de vie et de la bienveillance de nos voisins et amis.

Si le virus semble disparaître, nous ne savons pas comment la situation va évoluer, ni quand cette pandémie prendra fin. Alors, la façon la plus efficace de lutter contre elle et de se protéger, est de respecter les mesures préconisées, même si elles sont désagréables ou contraignantes.

Nous tous qui avons l'habitude de courir après le temps, nous nous sommes retrouvés avec un temps ralenti, presque arrêté. J'espère qu'il a été propice à réinventer un vivre-ensemble en famille mais aussi entre villageois. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans notre village.

Au-delà des peines et des souffrances qu'il aura engendrées, ce virus nous oblige à revoir notre mode de vie, à nous questionner sur nos relations humaines et sur le type de société à laquelle nous aspirons tous. Notre conseil municipal doit être un moteur pour un village respectueux de l'environnement, encore plus citoyen et solidaire.

Faire ce choix, c'est un choix de conviction. Il constituera le fil rouge de notre mandature. L'avenir de Mâlain se construira avec ses habitants, ses associations, ses acteurs économiques, sociaux, culturels, sportifs, avec la proximité et du lien social et dans l'intérêt général de notre village.

Nicolas BENETON

Menuiserie
Chaineaux
rue du Four - 21410 Mâlain

Menuiserie du bâtiment / Restauration / Patrimoine
Escaliers / Parquets / Agencement intérieur

03 80 49 72 33 - 06 71 87 29 82
www.menuiserie-chaineaux.com

sbelec21@hotmail.fr

SB ELEC
électricité générale
neuf et rénovation

Bouttefray Sébastien
3 petite rue gaudot
21410 Mâlain

tel: 06.79.70.51.56

Soirs de marché

vendredi 7 août 18h - 23 h

Prâlon

vendredi 28 août 18h - 23 h

Barbirey-sur-Ouche

organisés par la CCOM et les villages hôtes

Vide-Grenier du galop Mâlain

Dimanche 13 septembre

9h - 18h30

Terrain de boules de Mâlain

organisé par le Galop Mâlain

Forum des associations

Samedi 12 ou Dimanche 13 septembre

10h - 18h00 date et horaires à définir

Salle des fêtes de Mâlain

organisé par la commune de Mâlain

Soirée concert

SAN-SEYHA + invité

Samedi 17 octobre

21h

Salle des fêtes de Mâlain

organisé par la commune et le comité des fêtes



agence



→ État Civil



Naissances

CHAIX Gabriel, 30 septembre 2019

GALLARATI HUDRY Emile, 13 février 2020

LARCHEVEQUE Saule, 17 février 2020

KOSINSKI Théo, 17 mars 2020

COURBIERE BROWNING Rumi, 26 mars 2020

BRESSON NAVARESI Ezra, 23 avril 2020

CHABAUD Achille, 7 mai 2020

MOTTON Zoé, 28 mai 2020

VITTOZ Gustave, 16 juin 2020



Décès

JOSSOT Gérard, 21 décembre 2019

MAGNY Gérard, 30 décembre 2019

REY Lucette, 4 mars 2020

BRET Janine, 26 avril 2020

LESPOUR Marguerite, 29 juin 2020

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

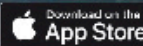
EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- 4 Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez votre carte".

Avec le retour du beau temps, les tondeuses ou autres engins bruyants sont utilisés. Voici pour rappel, l'article 4 du règlement sanitaire départemental :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectué que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

Nous avons reçu des remarques sur le bruit généré par le travail de notre agent communal. L'article 3 stipule qu'une personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles sur la voie publique des outils ou appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage peut travailler de 7h00 à 20h00 sans interruption, sauf les dimanches et jours fériés.



4 novembre 2019

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, Mme DUSSET Françoise, M. LEMAIRE Arnault, M. GERMAIN Michel, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, Mme PIERARD Denise, M. SELLENET Cédric, Mme SICAUD Amélie, Mme SOUVERBIE Marie.

Etai(en)t absent(s) : M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam.

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

1- AJOUT DÉLIBÉRATION

- Indemnité de la Trésorière
- Modification du tableau des emplois

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

2- DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Le Maire rappelle qu'une demande de dissimulation des réseaux a été formulée rue Maurice Béné et carrefour rue de la poste. Les travaux sont programmés pour 2020 par le SICECO. Afin de finaliser le projet, une étude doit être réalisée par le SICECO. Le conseil municipal valide cette étude pour un montant de 4 500€ soit 10% du coût estimatif des travaux.

3- LOCATION DE TERRES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les baux établis avec Monsieur Dominique DEREPA (parcelle ZB 13), Madame Patricia BRIOTET (parcelle A 476) et Monsieur Daniel BRET (parcelle ZB 66) arrivent à échéance le 31 décembre 2019. Le conseil municipal propose de renouveler ces baux avec les actuels locataires.

4- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Amélie SICAUD et Jean-Didier MULLMAIER sont allés chercher la reproduction de la statue SIRONA à Sens. Le conseil municipal décide de leur rembourser les frais qu'ils ont avancés à cette occasion.

5- TRANSFORMATION DU CCAS EN COMMISSION SOCIALE

La loi NOTRe a instauré la possibilité aux communes d'exercer directement les compétences attribuées au CCAS. En 2015, les membres du CCAS avaient demandé de reporter cette décision à la fin du mandat. Le conseil municipal décide d'exercer la compétence à compter de 2020. Les membres actuels du CCAS sont conservés au sein d'une commission sociale qui devra toujours comporter autant d'élus que de membres extérieurs.

6- FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Suite à la création du SIVOS Georges Parizon par arrêté Préfectoral en date du 4 septembre 2019, la commune de Mâlain doit clore les dépenses réalisées pour les écoles. Au vu des dépenses réelles de janvier à août 2019 et du reliquat 2018 engagés par la commune de Mâlain, le conseil municipal vote le tarif à demander aux communes pour rembourser les frais : 664.45 € par enfant en primaire et 1109.797 € par enfant en maternelle.

7- TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE-LOGEMENT

Suite à l'évolution des prix depuis 2017 et aux diverses modifications effectuées au projet, le montant estimatif des travaux est de 1 036 027 € Hors Taxes. Le conseil municipal valide cette nouvelle estimation et sollicite à nouveau les aides financières auprès du Département, de l'Etat et du Pays ce qui permet d'actualiser également le montant des subventions.

Du fait de cette réactualisation, le conseil municipal doit revoir le montant des honoraires du maître d'œuvre qui correspondent 9.40 % des travaux. Le conseil municipal accepte l'avenant 3 portant les frais de maîtrise d'œuvre à 97 386.83 €.

8- SIVOS

Le SIVOS Georges Parizon a élu ses représentants le 28 octobre et voté son budget. Des conventions de mise à disposition doivent être établies entre la commune de Mâlain et le SIVOS. Le conseil municipal valide les conventions proposées pour :

- le personnel : Isabelle pour le secrétariat, Sébastien et Frédérique pour l'entretien des locaux et Hélène pour le poste d'ATSEM. Le conseil municipal propose que le poste d'ATSEM soit directement repris par le SIVOS .
- les bâtiments : il s'agit de tous les locaux utilisés pour la compétence scolaire ainsi que la salle des fêtes.
- Les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie-école-logement : étant donné que les travaux concernent pour partie les écoles, une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est validée afin de permettre un suivi global des travaux. La commune de Mâlain paie les travaux et se fait rembourser par le SIVOS pour la partie « écoles ».

9- DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Une somme de 1330 € est transférée de l'article 6068 aux articles 6542 pour 60 €, 673 pour 20 € et 739223 pour 1 250 €.



10- INDEMNITÉ DU TRÉSORIER

Etant donné que depuis janvier 2019, la commune dépend de la Trésorerie de Pouilly-en-Auxois, le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité du Trésorier à Mme BARRAUD Dominique, Trésorière de Pouilly-en-Auxois.

11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal fixe la durée hebdomadaire de travail effectuée par Hélène FILIPE, ATSEM et agent d'entretien à 31 heures annualisées au lieu de 30.11 heures suite au constat des heures effectuées.

12- QUESTIONS DIVERSES

Location des barnums : lorsqu'une demande de location est adressée à la Mairie, Sébastien s'occupera de donner les barnums et d'effectuer un constat de l'état du matériel au moment du retour.

Cimetière : l'engazonnement est en cours. L'accès est donc temporairement interdit jusqu'au 25 novembre afin que les semis puissent prendre. Merci de votre compréhension.

Journée nationale de la randonnée pédestre : La commune a été contactée par la Fédération Française de randonnée de la Côte d'Or pour organiser la journée départementale de la randonnée pédestre de Côte d'Or le dimanche 27 septembre 2020. Le conseil municipal donne un accord de principe à cette demande.

Enquête publique PLU : le conseil ne souhaite pas répondre aux remarques et questions qui ne correspondent pas à la modification du PLU, objet de l'enquête.

Dates à retenir :

- Commémoration du 11 novembre à 11h15
- Ateliers de Noël le 23 novembre
- Vœux du Maire : 11 janvier 2020
- Repas de l'amitié : 26 janvier 2020

Le Maire, Nicolas BENETON

16 décembre 2019

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, Mme DUSSET Françoise, M. LEMAIRE Arnault, M. GERMAIN Michel, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, M. SELLENET Cédric.

Etai(en)t absent(s) : Mme PIERARD Denise (procuration à Nicolas BENETON) Mme SICAUD Amélie (procuration à

Arnault LEMAIRE), Mme SOUVERBIE Marie, M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam.

1- AJOUT DE DÉLIBÉRATION

- Emprunt pour les travaux du bâtiment Mairie

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2- PLU décision de la mise en compatibilité du PLU et adoption de la déclaration de projet n°1 important mise en compatibilité

Le Maire rappelle la procédure de mise en compatibilité du PLU portant principalement sur la modification de l'emprise de la zone 1AU afin de permettre la réalisation d'un projet d'habitat répondant à un intérêt général, dans un souci de préservation de l'environnement via un développement modéré et encadré de la zone. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications et la déclaration de projet n°1.

3- PARCELLES DE LA SUCCESSION SIMON

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les héritiers de Madame SIMON Madeleine née BOURGON ont contacté la Mairie afin de lui proposer les d'acquérir les parcelles A 875, A 876 et A 1189 situées sur la commune de Mâlain.

Ces parcelles se situent de part et d'autre des parcelles A 873 et A 874 appartenant à la Commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles au tarif de 10 € le m².

4- TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE-LOGEMENT

Le Maire expose au conseil :

- que suite à la réunion du 28 novembre 2019 avec Mme Laurence Melsens, maître d'œuvre, des compléments sont à apporter aux travaux envisagés : la neutralisation d'une cuve à fuel enterrée, l'installation de 4 tableaux muraux et la réfection de 5 fenêtres en façade du bâtiment non inscrites dans le projet initial. Le montant estimé de ces travaux complémentaires est de 10 800 € Hors Taxes ; Le dossier de consultation des entreprises est rédigé.
- que le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet CHAMOIN MELSENS doit par conséquent être complété ce qui porte la rémunération du maître d'œuvre à 98 402.03 € Hors Taxes.
- qu'il y a lieu de consulter les établissements bancaires pour un emprunt d'un montant estimé à 300 000 € ainsi qu'un prêt relais pour la TVA.



- Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le dossier de consultation des entreprises, autorise le Maire à lancer le marché, valide l'avenant 4 au contrat de maîtrise d'œuvre et la consultation des établissements bancaires pour les emprunts.

5- QUESTIONS DIVERSES

Formation d'artificier : une formation est proposée par notre fournisseur de feu d'artifice les 14 et 15 avril 2020. Si vous êtes intéressé, merci de vous inscrire en Mairie.

Salle des fêtes : un second stationnement handicapé sera matérialisé sur le parking de la salle des fêtes. Le conseil municipal décide de l'aménagement d'un local de stockage de matériel dans l'entrée de la salle des fêtes.

Arrêté de péril : le bâtiment en ruine, sans propriétaire connu, situé sur la parcelle A 509 fera prochainement l'objet d'un arrêté de péril et sera détruit. Les pierres seront récupérées par l'agent communal.

Baux de terres : le conseil s'interroge sur la reconduction automatique des baux de terre ainsi que sur les critères d'attribution.

Clos Sugier : APIAS propose la rénovation du clos Sugier. La commune devant poursuivre la procédure de reprise, la rénovation ne pourra être faite qu'après la fin de la procédure.

Château : le conseil municipal souhaite que les termes de la convention qui lie le château à la commune soient respectés notamment en ce qui concerne les travaux entrepris. Concernant la bâche incendie qui doit être installée, le conseil sollicite un avis technique afin que la réserve soit enterrée.

Soir de marché : la commune ne postule pas au programme « soir de marché » organisé par la Communauté de Communes car un marché arti-

sanal sera proposé dans le cadre de la journée de randonnée fin septembre.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 19 février 2020.

Dates à retenir :

- Vœux du Maire : 11 janvier 2020
- Repas de l'amitié : 26 janvier 2020

Le Maire, Nicolas BENETON

19 février 2020

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, Mme DUSSET Françoise, M. LEMAIRE Arnault, M. GERMAIN, Michel, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, Mme PIERARD Denise, M. SELLENET Cédric, Mme SICAUD Amélie.

Etai(en)t absent(s) : Mme SOUVERBIE Marie (procuration à MULLMAIER Jean Didier), M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam.

1 - AJOUT DE DÉLIBÉRATION

- Avenant 5 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie école logement parvis.

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2 - COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal à l'unanimité vote les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 du budget chaufferie et du budget communal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Il arrête ainsi les comptes :

- Commune voir page 18 et 19

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	31 209,80	76 833,13	108 042,93
Titres de recette émis (b)	9 812,35	45 084,91	54 897,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 812,35	45 084,91	54 897,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	31 209,80	76 833,13	108 042,93
Mandats émis (f)	15 491,77	34 510,13	50 001,90
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	15 491,77	34 510,13	50 001,90
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		10 574,78	4 895,36
(h - d) Déficit	5 679,42		



3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2019 comme suit :

CHAUFFERIE BOIS. Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 42 324.59 euros. Résultat reporté en excédent d'investissement 8 536.51 euros.

COMMUNE. Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 421 031.84 euros. Résultat reporté en déficit d'investissement : 65 647.83 euros

4 - PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

	RAR 2019	Propositions 2020	Vote du conseil
Travaux onf	0	14 750	14 750
Achat TERRAIN (AFUP+PRÉEMPTION)		60 000	60 000
Aménagement cimetières -Tablettes		2 700	2 700
Révision PLU (Dorgat 2 annonces)	1 000	1 000	2 000
Equipements divers (sécurité château)	0	11 700	11 700
Travaux salle des fêtes (fenêtres, barre, electr)	0	4 600	4 600
Circulation, sécurité (3ième tranche carrefour)	5 000	41 600	46 600
AFUP		30 000	30 000
Enfouissement réseau	0	45 000	45 000
Mairie Logement Parvis	10 000	470 000	480 000
Parvis église	0	48 000	48 000
Travaux réseau Bertrand	2 500	22 000	24 500
Travaux rue de Paradis	0	2 500	2 500
aire de jeu	0	2 000	2 000
Voirie	0	10 000	10 000
Fourniture logiciel	0	1 760	1 760

Le conseil municipal retient les devis suivants :

- Travaux de reprise complète rue des vignes : entreprise Giboulot pour 8 220 € HT
- Numérisation du PLU : Cabinet DORGAT pour 1 300€ HT
- Pose de couvertines au cimetière : entreprise SETP pour 2 148 € HT
- Etudes AFUP (diagnostic zone humide et étude géotechnique) : société GEOTEC pour 2 675 € HT.

5 - SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des subventions allouées au budget 2020 :

- Temps livre = 100 €
- sport collège Somberton = 100 €
- UDMJC = 270 €.

6- VOTE DES BUDGETS 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2020 de la chaufferie et de la commune .

CHAUFFERIE BOIS.
Investissement: dépenses et recettes
= 18 348 € - Fonctionnement :
dépenses et recettes = 76 170 €.

BUDGET COMMUNE
Investissement : dépenses = 786 110 €
et recettes = 550 490 €. Fonctionnement :
dépenses = 369 350 € et recettes = 412 180 €

7 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2019 : DEMANDE DE SAVIGNY-SOUS-MALAIN

La commune de Savigny sous Mâlain, par courrier en date du 17 décembre 2019, a demandé à la commune de Mâlain de retirer la délibération fixant les tarifs des frais scolaires de janvier à août 2019.

M. le Maire explique à nouveau le calcul du tarif proposé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme le tarif des frais scolaires pour la période de janvier à août 2019 soit 1109.97 € par enfant en maternelle et 664.45 € par enfant en primaire.

8 – ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE : DEMANDE DE MODIFICATIONS DE LA TRAVERSÉE DES 5 VALLEES

Vu l'intérêt touristique que peut présenter la pratique pédestre pour le développement local ;

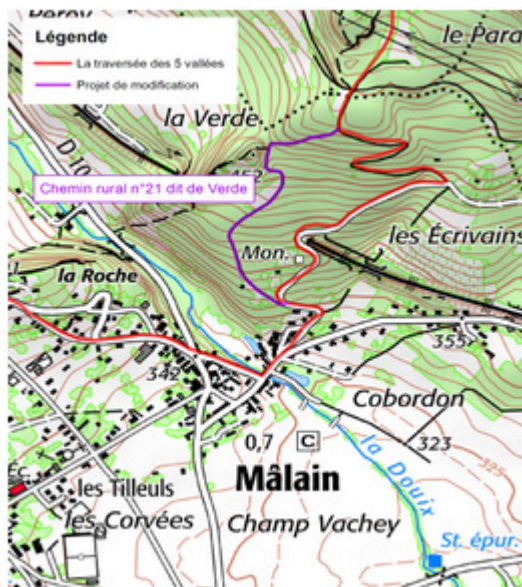
Le conseil municipal décide :

- de solliciter l'inscription des tronçons susmentionnés au P.D.I.P.R. et au P.D.E.S.I
- d'ouvrir à la pratique pédestre mais non motorisée le chemin désigné sur le plan ci-joint comme suit :

Chemin rural n°21 dit de Verde



25 mai 2020



9 - BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil donne son accord à la demande d'annulation de publicité présentée par l'entreprise « Le salon d'Amandine », ayant cessé son activité.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Le conseil :

- Prépare les permanences pour les 2 tours des élections municipales.
- est informé de la possibilité de participer à une formation d'artificier les 10, 11 et 18 avril pour un coût de 250 € hors frais d'hébergement et de repas.
- déplore les débordements de jeunes adultes le samedi 15 février à la buvette : morceaux de verre dans l'aire de jeu et l'aire multi-jeux, dégradation du poulailler et tapage nocturne. Malgré l'intervention de plusieurs conseillers, les troubles n'ont pas cessé. Il est décidé de contacter la gendarmerie et de nommer les personnes présentes.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur investissement durant les 6 années de ce mandat.

Le Maire, Nicolas BENETON

Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS – Mme Cécile BAILLARGEAULT – Mr Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – Mr Pascal CHAUVENET – Mme Françoise DUSSET – Mme Jasmine FEDOR – Mr Guillaume COLIN – Mr Loïc JUPILLE – Mr Alexandre LACROIX – Mr Arnault LEMAIRE – Mme Claire SALOMON – Mr Cédric SELLENET – Mme Amélie SICAUD – Mme Bérénice TOUTANT

1 – ÉLECTION DU MAIRE

Seul candidat : Nicolas BENETON. Résultat du vote : 15 votants – 15 voix pour Nicolas BENETON

Nicolas BENETON est élu Maire et reprend la présidence de séance.

2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose d'élire 4 adjoints. Le vote a lieu à main levée. Proposition adoptée à l'unanimité par les 15 votants.

3 – ÉLECTION DES ADJOINTS

Premier Adjoint – Communication / vie associative. Seul candidat : Arnault LEMAIRE. Résultat du vote : 15 votants – 14 voix pour Arnault LEMAIRE – 1 blanc. Arnault LEMAIRE est élu comme premier adjoint

Deuxième Adjoint – Finances / Urbanisme. Seul candidat : Pascal CHAUVENET. Résultat du vote : 15 votants – 14 voix pour Pascal CHAUVENET – 1 nul. Pascal CHAUVENET est élu comme deuxième adjoint

Troisième Adjoint – Travaux. Seul candidat : Cédric SELLENET. Résultat du vote : 15 votants – 14 voix pour Cédric SELLENET – 1 voix pour Françoise DUSSET. Cédric SELLENET est élu comme troisième adjoint

Quatrième Adjoint – Affaires sociales / vie culturelle. Seule candidate : Amélie SICAUD. Résultat du vote : 15 votants – 14 voix pour Amélie SICAUD – 1 blanc. Amélie SICAUD est élue comme quatrième adjointe

4 – INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Le Maire propose de fixer les indemnités mensuelles des adjoints à 10,7 % de l'indice brut 1027. Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.



5 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS

Le Maire propose de désigner les délégués suivants :

SIVOS GEORGES PARIZON : 3 titulaires : Amélie SICAUD, Pascal CHAUVENET, Nicolas BENETON. 3 suppléants : Loïc JUPILLE, Cédric SELLENET, Cerise BLOUIN. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

SICECO : 1 titulaire : Françoise DUSSET. 1 suppléant : Alex LACROIX. Le Conseil municipal approuve cette proposition par 14 voix pour et une abstention.

6 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Composition des commissions à retrouver dans la colonne suivante.

7 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Les conseillers prennent note du contenu de la charte et s'engagent à la respecter.

8 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, après avoir pris connaissance de la proposition de contenu de la délégation et après échange, le conseil municipal décide de donner certaines délégations au Maire.

9 – AUTORISATION DE COMMANDEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le but d'améliorer le recouvrement des titres communaux, il serait souhaitable de donner à Monsieur le Trésorier de Pouilly-en-Auxois, une autorisation générale et permanente d'émission des commandements sur les titres non recouverts après l'édition de lettres de rappel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DONNE cette autorisation générale et permanente à Monsieur le Trésorier de Pouilly-en-Auxois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire, Nicolas BENETON

COMPOSITION DES COMMISSIONS

ANIMATION, CULTURE, ASSOCIATIONS composée de Claire SALOMON, Luana ARGOLAS, Bérénice TOUTANT, Cerise BLOUIN, Amélie SICAUD, Arnault LEMAIRE

- Assure l'animation culturelle de la commune
- Assure la liaison avec toutes les associations de la commune
- Est à l'écoute des bibliothécaires bénévoles (crédits, locaux...)

SOCIALE composée de Guillaume COLIN, Luana ARGOLAS, Bérénice TOUTANT, Cerise BLOUIN, Cécile BAILLARGEAULT, Claire SALOMON, Amélie SICAUD, Arnault LEMAIRE

- Est à l'écoute des différentes questions sociales
- Etudie les dossiers de demande d'aide
- Met en place les actions citoyennes (chantier participatif, lavoirs...)

ENVIRONNEMENT composée de Jasmine FEDOR, Cerise BLOUIN, Claire SALOMON, Guillaume COLIN, Bérénice TOUTANT, Loïc JUPILLE, Françoise DUSSET, Cédric SELLENET

- Donne son avis et prescrit des recommandations sur tous les projets communaux en matière d'impact écologique et de transition écologique.
- Propose des actions écologiques à l'échelle communale.
- Évalue l'impact écologique des actions communales

COMMUNICATION, composée de Jasmine FEDOR, Luana ARGOLAS, Amélie SICAUD, Arnault LEMAIRE

- Favorise la communication interne au conseil municipal
- Favorise la communication vers les habitants

URBANISME composée de Loïc JUPILLE, Alexandre LACROIX, Cédric SELLENET, Françoise DUSSET, Christian BONY (extérieur), Pascal CHAUVENET

- Propose/examine les projets d'aménagement des espaces de la commune, la mise en valeur du patrimoine local
- Pilote et suit la mise en place de l'AFUP (Association Urbaine de Projet)
- Propose un projet d'aménagement de la rue BENE
- Propose un aménagement pour l'entrée de la salle des fêtes

→ Composition des commissions



FINANCES composée de Cécile BAILLARGEAULT, Alexandre LACROIX, Françoise DUSSET, Christian BONY (extérieur), Pascal CHAUVENET

→ Traite de tous les points relatifs aux finances de la commune.

TRAVAUX composée de Guillaume COLIN, Loïc JUPILLE, Alexandre LACROIX, Françoise DUSSET, Christian BONY (extérieur), Cédric SELLENET

→ Prépare un programme d'entretien de la voirie

→ Suit l'évolution des chantiers (école/mairie, accès église...)

→ Assure le suivi des réseaux : électrification, télécommunication, éclairage public, eau pluviale

→ Étudie le plan de circulation de la commune (sécurité, maîtrise du stationnement).

→ Fait des propositions quant à l'entretien nécessaire des bâtiments communaux, examine les devis et projets liés aux bâtiments,

→ Soumet au Conseil un plan annuel et/ou pluriannuel d'entretien et des travaux nouveaux.

→ Planifie les tâches avec l'agent communal

→ S'assure de l'entretien et de la sécurité des aires de jeu

→ Suit l'occupation et l'entretien des équipements sportifs communaux

→ Suit l'entretien et la mise en valeur du cimetière

→ Suit le fonctionnement et l'entretien de la chaufferie bois

APPEL D'OFFRES et ouverture des plis:

→ 3 titulaires : Françoise DUSSET – Pascal CHAUVENET – Cédric SELLENET

→ 3 suppléants : Jasmine FEDOR – Claire BOUILLOT-SALOMON – Cécile BAILLARGEAULT

GROUPES PROJETS

→ Elaboration d'un projet pour le château en lien avec le GAM (Groupe Archéologique du Mesmontois)

→ Proposer un aménagement pour l'ancien terrain de sport (entre le lotissement et l'aire de jeu)

→ Élaboration du projet pour l'accueil d'une maison pour les personnes en perte d'autonomie.



ATELEC ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

Une idée lumineuse pour tous vos travaux d'électricité :

- Dépannage
- Mise en conformité
- Réfection d'ancien
- Construction neuve
- Chauffage électrique
- Câblage informatique
- Industrie

5, Impasse des Tilleuls - 21410 MALAIN
Route de Saulon - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Tél./Fax : 03 80 23 64 75
Portable : 06 11 67 28 90

Le PIZZAIOLOGUE

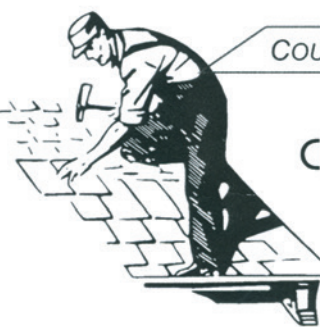
le spécialiste de la pizza à emporter

Egalement fait maison :
Nems, rouleaux de printemps

depuis
10 ans
sur Malain

Tous les vendredis à Malain à partir de 18h
Entre l'église et la Mairie

06 83 00 43 30



COUVERTURE - ZINGUERIE

Christophe BORDE

6 rue de la Poste
21410 MALAIN

Tél / Fax : 03 80 49 74 39 - GSM : 06 76 18 15 02

SUPER U

SOMBERNON

AVENUE DE LA BRENNÉ - 21540 SOMBERNON
TÉL. 03 80 33 32 04 - FAX : 03 80 33 35 17



Construction de l'école et rénovation de la mairie

Nous avons reçu la notification des subventions espérées. L'appel d'offre aux entreprises pour la phase des travaux s'est déroulé pendant le mois d'avril. Ce sont près de 35 entreprises qui ont fait une proposition. Notre maître d'œuvre est actuellement en train d'analyser chaque offre afin de nous proposer les entreprises qui ont le mieux répondu. Les travaux devraient pouvoir commencer cet automne.

Nouvelle secrétaire

Isabelle Baudion a l'opportunité de se rapprocher de son domicile en travaillant à Saint-Seine-l'Abbaye. Elle quittera donc ses fonctions à Mâlain le 15 juillet. Sophie Galland qui occupait le poste de secrétaire de mairie à Lantenay est employée à Mâlain depuis le 15 juin. Habitante de Mâlain, elle aussi se rapproche de son domicile ! Nous remercions vivement Isabelle pour son professionnalisme, ses compétences mises au service de notre collectivité mais également sa gentillesse, sa disponibilité et la qualité de l'accueil qu'elle a réservé aux habitants.



Parking de la gare

L'accès au parking de la gare, côté Mâlain appartient au service équipement de la SNCF. Cette bande de quelques mètres est fortement dégradée. En dépit de plusieurs courriers, nous n'avons aucune réponse de la SNCF. Côté Ancey, même problème, le parking appartient à la SNCF et il se dégrade de plus en plus. Nous continuons donc à tout mettre en oeuvre pour solutionner ce problème.

Extension de la salle des fêtes

Notre salle est très bien dimensionnée pour notre village mais nous manquons de lieux de stockage. Nous allons donc travailler sur un agrandissement et un réaménagement du hall afin qu'il permette un accès à l'étage, vaste espace dans les combles de la salle, ainsi qu'un local spécifique pour les chaises et les tables.

Cimetière

L'engazonnement du cimetière par une entreprise fin octobre souffre du manque de pluie automnal et de la sécheresse du printemps. L'engazonnement est partiel, nous ferons un bilan à l'automne et recontacterons l'entreprise si besoin. Les couvertines posées par notre agent communal protègent le mur du cimetière rénové il y a quelques mois. Nous avons avec le concours du CAUE planté un chêne.

La procédure de reprise des concessions abandonnées, sur laquelle travaille depuis plusieurs années Denise Pierard se poursuit. C'est un travail de longue haleine.



Jardinons Mâlain

L'idée ? « Jardinons Mâlain » c'est l'idée d'élaborer un projet communal autour du jardinage.

Pourquoi ? Lier l'utile à l'agréable : cultiver un jardin et partager des récoltes, jardiner ensemble et partager des connaissances, faire découvrir la nature aux plus petits mais aussi organiser pourquoi pas, des débats ou événements sur la biodiversité.

Comment ? Ce projet peut prendre plusieurs formes, à définir ensemble :

➔ des jardins partagés : jardins de proximité conçus, créés et cultivés par plusieurs habitants. Les jardiniers y cultivent des parcelles, en suivant le plan de culture élaboré collectivement. Les récoltes seront distribuées aux participants.

➔ des jardins familiaux : terrains divisés en parcelles et attribués à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

Les lieux ? Nous sommes actuellement en train d'étudier la disponibilité des parcelles communales les plus adaptées au projet et à vos besoins. En attendant, pourquoi pas commencer autour du poulailler, de l'arboretum...

La philosophie

- ➔ Zéro phyto, récupération d'eau de pluie, compostage
- ➔ partage et convivialité, transmission de savoirs, éducation à l'environnement,
- ➔ échanges entre personnes de milieux sociaux d'âges différents.

Nous vous proposons donc de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire, glissé dans le bulletin municipal à nous retourner en mairie ou via le questionnaire sur le site malain.fr, afin de connaître vos besoins et vos envies. Cela nous permettra d'évaluer la « faisabilité » du projet selon votre enthousiasme !

Merci à vous.



Le parc

Nous continuons de renouveler progressivement les structures de l'aire de jeu. Le conseil a choisi cette année de faire l'acquisition d'une cabane. Nous souhaitons aménager l'ancien terrain de sport en stabilisé qui n'est que très peu utilisé. Une première piste serait la création d'un skatepark mais également l'installation d'éléments de style fitness accessibles pour les enfants, mais aussi pour les adultes et les seniors.

Nous avons mis en place des murets de part et d'autre du monument aux morts. Ils ont une triple utilité : empêcher l'accès au parc des véhicules ainsi que leur stationnement dans l'herbe, ils délimitent de nouveaux massifs fleuris et ils permettent à chacun de s'asseoir. Merci à notre agent communal qui a monté ces murets de pierre.





E ntretien des voiries

Certaines portions sont très dégradées et ne peuvent attendre un éventuel aménagement conséquent, nous avons donc pris la décision de rénover chaque année uniquement la bande de roulement d'une voie. Cette année c'est la rue des Vignes qui fera l'objet de travaux.

C arrefour Gaudot, ferme, route de Baulme la Roche

C'est probablement le carrefour le plus complexe et dangereux de notre commune. Il est le point d'intersection de routes départementales. Le stationnement y est difficile et anarchique, pouvant limiter la visibilité. Tout l'espace est couvert d'un revêtement routier sans cheminement particulier pour les piétons. La présence de l'abri-bus rend encore plus difficile la lecture de cet espace.

Si ces voiries sont propriété du Département, c'est à nous d'en financer les aménagements. De plus, nos propositions doivent obtenir l'accord du Département. Nous avons pu constater combien ceci a été complexe lors de l'aménagement des 2 entrées du village.

Nous avons donc, dans un premier temps, demandé au conseil départemental de nous proposer leur propre étude.

C arrefour rue Béné / rue Baudot

Les travaux sur le réseau d'eau potable sont budgétés par la communauté de communes. Nous réfléchissons dès à présent à l'aménagement de la rue qui pourra être réalisé à la suite. Lorsque nous aurons défini notre cahier des charges nous consulterons des architectes paysagistes pour nous aider à mener ce projet.

L'enfouissement des réseaux électriques devrait débuter à l'automne ce qui nous permettra de réaliser l'aménagement prévu à la suite.

Nouveaux modes de communication

Nous souhaitons mettre en place de nouveaux modes de communication avec les habitants, afin d'être plus proche de vous et de vous informer en temps réel sur l'actualité de la commune. Pendant le confinement, vous avez pu découvrir l'application "**Panneau pocket**", une application à télécharger sur votre téléphone pour être informé et vous alerter en temps réel. Vous êtes déjà un certain nombre à l'utiliser et nous vous en remercions.

Nous vous proposons de réaliser une **lettre d'information électronique** pour vous informer de manière plus régulière entre la parution des différents bulletins municipaux (compte-rendu de conseil municipal, événements/spectacles ...). Pour vous envoyer des **alertes ponctuelles** (type coupure d'eau, d'électricité...), nous vous proposons un système de message **par SMS**.

Si ces nouveaux modes de communication vous intéressent, remplissez le bulletin joint en indiquant votre adresse mail et/ou votre numéro de portable et déposez-le en Mairie. Vous pouvez également répondre sur le formulaire disponible sur le site internet

Bien entendu, les informations personnelles communiquées à la Mairie sont soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD) et ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins.

Panneau pocket

Application gratuite pour être informé en temps réel des actualités de la commune.

Pour mieux vous informer et vous alerter, la commune s'est équipée de l'application PanneauPocket. Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.





Retrouvez en détails l'ensemble des informations sur ouche-montagne.fr

Accueil enfants/ados été 2020

Enfants de (3 à 11 ans) : du 6 juillet au 31 août, avec un programme varié et une thématique par semaine, comme par exemple « Magie et sortilèges », « Voyage dans le temps », « Tout là-haut »... Contact : 06 32 66 09 22.

Adolescents (de 11 à 17 ans) : du 6 au 31 juillet et du 24 au 27 août, des activités créatives (stop motion, photo'graffeurs), sportives ou ludiques (escape game) sont organisées. Retrouvez le programme et les tarifs en ligne. Contact : Emilie Barré, 06 11 84 21 37.

Aides aux entrepreneurs.

La Région Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour soutenir les entreprises avec la mise en place de solutions financières (crédits, différés), d'un fonds de solidarité pour les entreprises auquel la CCOM participe à hauteur de 22 000 € et la création d'un fonds d'urgence pour les professionnels de l'évènementiel et du tourisme. Plus d'informations sur bourgognefranche-comte.fr et aer-bfc.com.

Aide aux producteurs et commerçants.

Retrouvez la carte des points de vente sur pays-auxois.com et cotedor.fr

Infos déchets.

Désormais les déchetteries sont ouvertes sans rendez-vous. Il est conseillé de venir en dehors des heures d'affluences (à l'ouverture). Concernant l'élimination de déchets susceptibles d'être contaminés (Covid-19), retrouvez la procédure en ligne. Contact : 03 80 33 98 04.

Du nouveau à la bibliothèque

Elles tournent la page... Ce n'est pas une, mais, deux bénévoles qui ont décidé de passer le relais à la bibliothèque. Depuis longtemps, Maria Martin et Nelly Germain étaient des piliers de la bibliothèque. Retraitées actives, elles ont fait le choix de consacrer plus de temps à leur famille et aux voyages. Elles auront largement contribué à la pérennité de la bibliothèque dans notre village et favorisé l'accès aux livres pour l'ensemble des habitants de Mâlain. Saviez-vous que Maria a créé il y a quelques années le Club de Lecture pour partager sa passion des livres ? Et que Nelly, plutôt à l'aise avec l'informatique est passée des fiches cartonnées au logiciel en « deux temps, trois mouvements » ! Nous les en remercions sincèrement.

Une page se tourne mais l'histoire continue. Chantal et Elisabeth poursuivent, avec Pivoine qui viendra « en renfort », notamment pour les permanences du samedi matin.

Sachez que si vous avez un peu de temps, d'énergie (car il en faut !) mais surtout l'envie, vous pouvez, vous aussi, devenir bénévole !

Le fonds est régulièrement réapprovisionné par le bibliobus et par nos échanges réguliers et précieux avec la Médiathèque de Côte-d'Or et la CCOM. Grâce au soutien de la municipalité, de nouvelles acquisitions sont faites au moins deux fois par an. Vos suggestions sont aussi les bienvenues.

Nous vous concoctons une rentrée aux petits oignons. Vous en saurez plus dans le courant de l'été !

Toute notre actualité est disponible sur le site de la mairie : malain.fr.

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes lectures !

L'équipe des bibliothécaires

Cet été la Bibliothèque vous accompagne pendant vos vacances !

Ouverture les samedis de 10H à 12H

4, 11, 18 juillet - 22 et 29 août

Venez profiter des nouveautés et de notre sélection « Coup de cœur ! »

** Application du protocole sanitaire :
port du masque obligatoire, désinfection des mains, mise en quarantaine des livres en retour.*



NOUVEL ARRÊTÉ MUNICIPAL

Depuis plusieurs mois, nous constatons une augmentation des actes d'incivilité autour de la salle des fêtes, du parc et de la mairie (dégradations, bris de verres, déchets abandonnés, tapage nocturne)

Ces actes sont souvent les conséquences d'une consommation excessive d'alcool.

ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF à l'INTERDICTION de CONSOMMATION d'ALCOOL sur la VOIE PUBLIQUE

Le Maire de MALAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212.2, livre II - Titre I, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de Santé Publique, notamment dans son Livre 3, Titre 4 relatif à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs, et Titre 5 concernant les dispositions pénales,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R.412-51 et R.412-52,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU la circulaire NOR/INT/D/05/00044/C du 4 avril 2005 relative à la répression des atteintes à l'ordre et la tranquillité publics liées à la vente de boissons alcooliques à emporter et à la consommation d'alcool,

CONSIDÉRANT une recrudescence des nuisances consécutives à la consommation d'alcool sur la voie publique, notamment par des personnes mineures, et l'accumulation de déchets divers à certains endroits de la commune,

CONSIDÉRANT le danger que constituent ces détritres pour la sécurité des piétons et des enfants,

CONSIDÉRANT que la consommation excessive de boissons alcoolisées par des individus sur les voies, places, abords des établissements scolaires et parcs publics de la commune est de nature à créer des désordres matériels sur le domaine public, tout autant qu'à porter gravement atteinte à la santé et à la sécurité des personnes alcoolisées,

Nous avons donc décidé d'interdire la consommation d'alcool dans certains lieux entre 21h00 et 6h00. Cette mesure permettra de verbaliser les excès.

Il est à noter que ce sont souvent des jeunes des villages alentours, nos propres ados étant globalement plus respectueux. Nous déplorons cependant le comportement peu mature de certains jeunes adultes Mâinois.

CONSIDÉRANT que le comportement agressif sur le domaine public des personnes en état d'ébriété porte atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics,

CONSIDÉRANT les doléances des riverains,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publics sur le territoire,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : La consommation de boissons alcoolisées est interdite à Mâlain tous les jours de 21h00 à 6h00 du matin, dans les espaces publics énumérés ci-après ainsi que dans un périmètre de 50m autour desdits espaces :

- Ecole, abords salle des fêtes, terrains de sport, abords du Château, lavoirs, cimetière, église.

ARTICLE 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux ci-dessus lors des manifestations locales, associatives ou communales dès lors que la consommation d'alcool y a été régulièrement autorisée, ainsi qu'aux établissements autorisés à vendre de l'alcool.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : les Commandants des Brigades de Gendarmerie de Sombornon et Velars-sur-Ouche sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 22 juin 2020

Le Maire, Nicolas BENETON

Aec Espace Pub

Objets et cadeaux publicitaires

4, rue des Ferrettes • 21410 Mâlain
Tél. 03 80 23 67 02 • Fax 03 80 23 67 08
E-mail : aec.espace.pub@wanadoo.fr

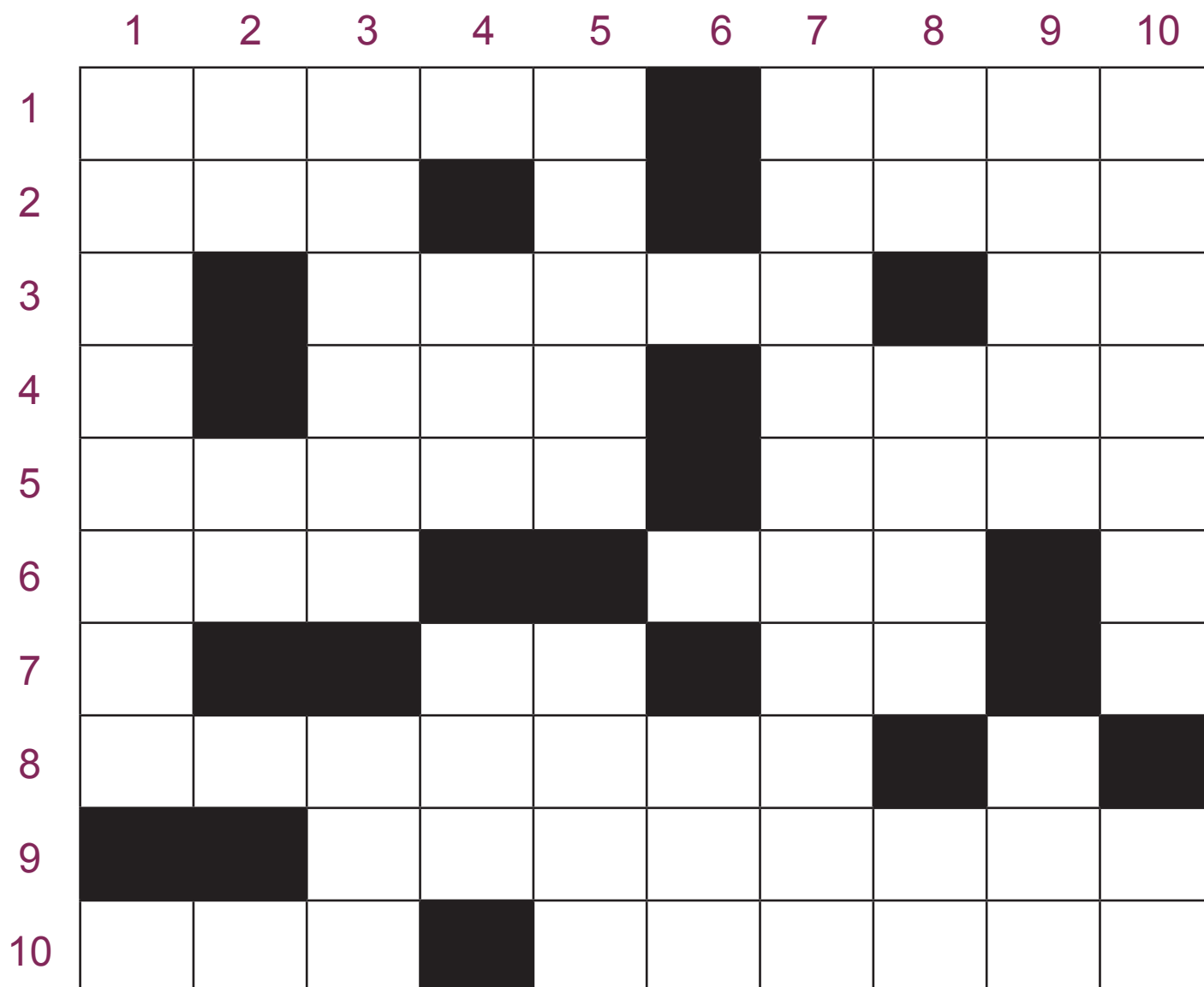
L'ARBRE À CAMES

Garage AUTO

Réparations MOTO & QUAD

David MASSON
Zone des Combets
21410 Fleurey-sur-Ouche
Tél : 06.07.51.34.94



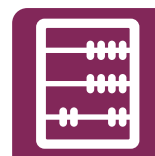


HORizontalement

1. Ville de Saône-et-Loire ; sage musulman
2. Marque l'embarras ; sulfate d'aluminium
3. Petite tribune dans certaines basiliques ; aux extrémités du muguet
4. Nul n'est censé l'ignorer ; empereur de Russie
5. Grande rivière de Bourgogne ; sans qu'on le sache
6. Atome en électricité ; en tête d'un canard
7. Pour attirer l'attention ; Ville de Côte-d'Or
8. Ivresse
9. Affaiblira
10. Enfin arrivés ; bataille (52 av. J.-C)

VERTICALEMENT

1. Méchante fée
2. L'or au labo ; au milieu de la Saône
3. Ville de Saône-et-Loire ; rien à signaler
4. Adjectif possessif ; grand fleuve d'Afrique
5. Nubile mais sans L ; lettre grecque
6. Adjectif indéfini
7. Tenait la cantine d'un régiment
8. Lettres d'Avallon ; ville de l'Yonne en remontant ; être conjugué
9. Grands écrivains (pères & fils) ; opération postale
10. N'était pas attendues ni invitées ; premier fleuve côtier



Dépenses de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement

Charges à caractère général		Administratif	Energie	Bâtiments	Communication	Produits des services Domaines ...			
	108 955	fournitures diverses		et voiries			13 576		
Eau et assainissement			1 716			Produits forestiers		9 312	
Energie Electricité			16 099			Concession cimetière		1 300	
Combustibles			25 302			Red occ.domaine public		230	
Carburants			1 249			Droits de chasse		535	
Autres fournitures				952		Autres redevances		2 198	
Fournitures d'entretien				2 691				13 576	
Fournitures de petits équipements				4 343		Impôts et taxes	238 144	Impôts locaux	Autres taxes
Fournitures de voirie				2 664		taxes foncières et habitations		197 622	
Vêtements de travail				95		Attribution de compensation			16 527
Fournitures administratives	1 060					Taxe addit.droit mutation		3 044	20 951
Fournitures bibliothèque	591							200 666	37 478
Fournitures scolaires	4 992								
Locations mobilières	1 731					Dotations Subventions Participations	132 001	Dotation	Autres dotations
Contrat prestation	223					Dotation forfaitaire		54 158	
Bâtiments				3 639		Dotation solidarité rurale		14 371	
Voies et réseaux				11 954		Dotation nationale péréquation		4 433	
Matériel roulant				962		Dotations aux élus			3 030
Autres biens mobiliers	2 530			552,39		Communes membres GFP			46 369
Primes assurances	3 874					GFP Rattachement			600
Maintenance				1 662		Dot unique compensation			
Documentation	46					Departement et divers			4 105
Indemnités au comptable	362					Etat Compensation taxes			4 935
Honoraires	3 086							72 962	59 039
Divers- Terrains	1 617			960					
Formation	0					Autres produits Gestion courante	26 344		
Fêtes et cérémonies					4 240	Location immeuble		13 486	
Voyages et déplacements					170	Location salle des fêtes			
Frais d'affranchissement					737	Produits divers		12 858	
Frais de télécommunications					3 909			26 344	
Cotisations diverses	106				445	Produits exceptionnels	1 661		
gardiennage	1 968					Remboursement			716
Droits divers	0				996,55	Subvention		944	
Taxes	213			1217		Prod fin		1	
TOTAUX	22 400	44 367	31 690	10 498				945	716
Charges de personnel	98 913	Rémunérations	Charges			Transfert(1)			
Autres personnel extérieur	69					TOTAL RECETTES	411 726		
Cotisations Fnal			60						
Cotisation centre national			1 055						
Autres taxes			179						
Personnel titulaire	49 178								
Personnel non titulaire	18 138								
Cotisations retraite			12 857						
Cotisations Urssaf			12 222						
Cotisations Assedic			724						
Cotisations assurances			3 668						
Versement FNC			616						
Cotisations diverses			147						
TOTAUX	67 384	31 528							
Autres charges de Gestion courante	68 583	Elus	Collectivité	Asso					
Indemnités	24 465		96						
Cotisation retraite	1 027								
Créances en non valeur			60						
Incendie			13 141						
CCAS				4 000					
Autres organismes			24 111	2					
Subventions asso.				1 681					
TOTAUX	25 492	37 408	5 683						
Charges financières	8 424								
Charges exceptionnelles(2)	20								
Transfert Budget Investissements	11 875	3 044							
TOTAL DEPENSES	299 814								

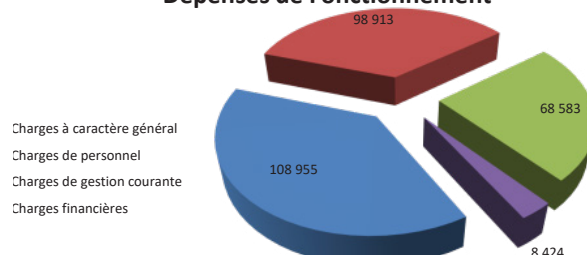
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

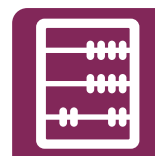
111 911

Dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Charges financières
108 955	98 913	68 583	8 424

Dépenses de Fonctionnement





Budget de fonctionnement 2019

Le total des dépenses de fonctionnement passe de 349.700 en 2018 à 293.800 en 2019. La différence s'explique par une baisse des frais de personnel de 20.000 € due à l'absence de la secrétaire de Mairie une partie de l'année (remplacement) et par l'existence d'une charge exceptionnelle de 55.000 € en 2018, consécutive au transfert d'une partie de l'excédent du budget de fonctionnement de la station d'épuration à la Communauté de Communes, celle-ci en ayant repris la gestion en 2018.

Le total des recettes passe lui de 388.000 € à 412.000 €, du fait, d'une part de la hausse de recette des impôts de 13.000 € consécutive à la hausse des valeurs locatives décidée par l'état. La commune n'ayant quant à elle pas augmenté ses taux d'imposition, et ce, depuis de nombreuses années.

D'autre part, le solde des comptes de l'école jusqu'alors supportés par la commune et pris en charge à compter de septembre 2019 par le Sivos a généré un encaissement par la commune d'un montant de 25.000 €

Le résultat du budget de fonctionnement est ainsi passé de 39.000 à 112.000 en 2019. Le cumul des excédents de fonctionnement atteint ainsi le montant de 422.000.

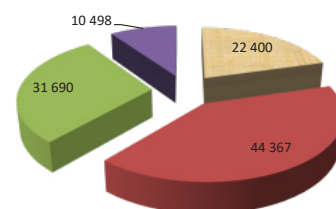
Dépenses de Fonctionnement

299 814

Charges à caractère général	108 955	Administratif fournitures diverses	Energie	Bâtiments et voiries	Communication
		22 400	44 367	31 690	10 498

Charges à caractère général

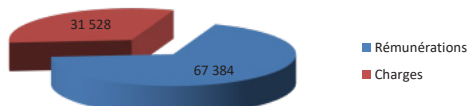
- Administratif fournitures diverses
- Energie
- Bâtiments et voiries
- Communication



Charges de personnel	98 913	Rémunérations	Charges
		67 384	31 528

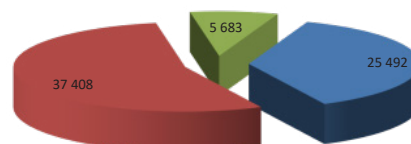
Autres charges de Gestion	68 583	Elus	Collectivité	Asso
		25 492	37 408	5 683

Charges de personnel



Autres charges de Gestion courante

- Elus
- Collectivité
- Asso

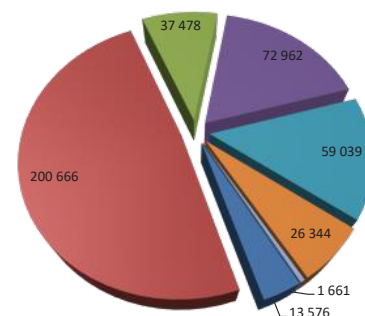


Recettes de Fonctionnement

411 726

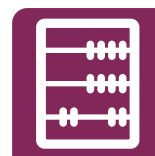
Produits des services Domaines	Impôts locaux	Autres taxes	Dotation	Autres dotations	Autres produits Gestion courante	Produits exceptionnels
13 576	200 666	37 478	72 962	59 039	26 344	1 661

- Produits des services Domaines ...
- Impôts locaux
- Autres taxes
- Dotation
- Autres dotations
- Autres produits Gestion courante
- Produits exceptionnels



Budget d investissement 2019

Le total des dépenses d'investissement est passé de 159.000 à 155.000 en 2019, soit une relative stabilité et ce, sans avoir recours à l'emprunt, d'où une ponction de 112.000 sur les excédents des années précédentes



Budget de fonctionnement prévisionnel 2020

Traditionnellement le budget prévisionnel maximise les dépenses et minimise les recettes, en conséquence, le solde est rarement celui obtenu en fin d'exercice ; Il ressort néanmoins en excédent de 43.000 € pour 2020, certaines dépenses comme celles de personnel reviendront à leurs niveaux habituels.

Budget investissement prévisionnel 2020

Toutes les dépenses programmées et votées lors de la précédente mandature y ont été inscrites, même si, beaucoup ne seront effectivement payées qu'après 2020. Ce sera le cas des travaux de réhabilitation de la mairie et de construction de la nouvelle école dont les travaux démarreront en 2020.

Ce projet coûtera 1.150.000 € dont 780.000 € pour l'école et 370.000 € pour la réhabilitation de la mairie

Le Sivos Georges Parizon assumera le financement de l'école, raison pour laquelle ce dernier n'apparaît pas dans le budget communal 2020.

La construction des 4 nouvelles classes d'école est financée par des subventions à hauteur de 517.000 € et un prêt bancaire de 330.000 € sur 25 ans au taux fixe de 0,92%.

La réhabilitation de la mairie, qui permettra de récupérer, les salles de classes actuelles, de réaménager le parvis ainsi qu'un nouveau logement locatif est financée par des subventions à hauteur de 160.000 € et un prêt de 250.000 € sur 25 ans au taux fixe de 0.95%

Les surplus de financement permettront de couvrir les surcoûts inévitables dans les travaux immobiliers

Les crédits ont pu être finalisés début 2020, afin d'éviter des possibles hausse de taux.

Les autres projets pour 2020 sont :

- l'aménagement du parvis de l'église avec un accès PMR (Personne à mobilité réduite)
- la poursuite de la mise en place de l'AFUP avec sa création et l'acquisition de quelques parcelles par la commune

- des travaux sur le réseau d'eaux usées et pluviales notamment rue Béné.

- la dernière tranche de travaux du carrefour Rue Béné /Rue de la Poste avec l'enfouissement des réseaux (Electricité et téléphone).

Des études seront lancées pour l'aménagement du hall d'entrée de la Salle des fêtes, la réfection de la voirie Rue Béné. L'objectif étant, au niveau des voiries, de remettre en état au moins une rue par an durant cette mandature.

Tout cela, dans le respect de la double contrainte :

- Faire avec nos moyens :

Au final, fin 2019, le fond de roulement cumulé (fonctionnement et investissement) est de 434.000 €, en augmentation malgré tout par rapport à 2018.

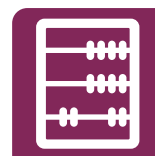
Il est raisonnable d'en conserver une grosse partie pour faire face aux imprévus des années à venir, notamment les baisses de recettes provenant des dotations de l'État ; mais aussi de l'utiliser en autofinancement pour nos investissements futurs.

- Faire vite tant que nous maîtrisons nos budgets et nos projets.

La concentration inéluctable des compétences vers les communautés de communes et autres structures centralisatrices va entraîner une mutualisation des investissements et des ressources ; d'où la nécessité d'utiliser ces dernières au mieux de nos intérêts, ceux-ci n'étant naturellement plus prioritaires quand ils seront en concurrence.

Sachant, en corollaire, que la mutualisation concernera aussi les charges dont l'endettement.

Evolution de la trésorerie	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
Resultat Fonctionnement	124 685	95 667	63 339	83 825	51 354	38 868	111 911	42 830
Cumul Fonctionnement n-1	177 671	302 356	286 645	349 984	335 868	346 738	385 606	422 331
Report excédent fonctionnement chaufferie(ccas)					130 947		2 662	
Report en investissement	0	111 378	0	97 941	171 431		65 648	
Rar à reporter							12 200	
Cumul trésorerie Fonctionnement	302 356	286 645	349 984	335 868	346 738	385 606	422 331	465 161
Résultat d'investissement	19 613	57 130	-47 292	53 112	-31 951	3 799	-112 176	-255 135
Transfert déficit investissement assainissement					-14 892		77 848	
Cumul Investissement n-1	7 008	26 621	83 751	36 459	89 571	42 728	46 527	12 199
Cumul trésorerie investissement	26 621	83 751	36 459	89 571	42 728	46 527	12 199	-242 936
Fonds de roulement	328 977	370 396	386 443	425 439	389 467	432 133	434 530	222 225



Budget de fonctionnement prévisionnel 2020

Dépenses de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement

Charges à caractère général	105 450	Administratif fournitures diverses	Energie	Bâtiments et voieries	Communication	Produits des services Domai	4 580		
Eau et assainissement			1 750			Produits forestiers		1 100	
Energie Electricité			16 200			Concession cimetière		500	
Combustibles			17 000			Red occ.domaine public		200	
Carburants			1 300			Droits de chasse		500	
Autres fournitures				2 000		Autres redevances		2 280	
Fournitures d'entretien				2 500				4 580	
Fournitures de petits équipements				2 500		Impôts et taxes	224 700	Impôts locaux	Autres taxes
Fournitures de voirie				3 000		taxes foncières et habit		198 000	
Vêtements de travail				200		Attribution de compensation			16 500
Fournitures administratives	1 200					Taxe addit.droit mutation		200	10 000
Fournitures bibliothèque	1 200							198 200	26 500
Fournitures scolaires	0								
Locations mobilières	1 800					Dotations Subventions Parti	158 200	Dotation	Autres
Contrat prestation	250				1000	Dotation forfaitaire		54 000	
Bâtiments				4 000		Dotation solidarité rurale		14 000	
Voies et réseaux				16 000		Dotation nationale péréqu		4 400	
Matériel roulant				1 000		Dotations aux élus			3 000
Autres biens mobiliers	3 000					Communes membres GFP			74 000
Primes assurances	4 000					GFP Rattachement			600
Maintenance				2 000		FCTVA			2 700
Documentation	650				100	Departement et divers			1 000
Indemnités au comptable	400					Etat Compensation taxes			4 500
Honoraires	200							72 400	85 800
Divers- Terrains	500								
Bois et forêts				2500		Autres produits Gestion cou	24 700		
Fêtes et cérémonies					8 700	Location immeuble		7 200	
Voyages et déplacements					200	Location salle des fêtes		5 000	
Frais d'affranchissement					800	Produits divers		12 500	
Frais de télécommunications					4 000			24 700	
Cotisations diverses	400				1 000				
gardiennage	1 200					Produits exceptionnels	0		
Droits divers	500				1100	Remboursement			
Taxes	1 300					Subvention cte fêtes			
TOTAUX	16 600	36 250	35 700	16 900		Prod fin		0	
Charges de personnel	124 700	Rémunérations	Charges						
Autres personnel extérieur		0				TOTAL RECETTES	412 180		
Cotisations Fnal		100				EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			
Cotisation centre national		1 500							
Autres taxes		200							
Personnel titulaire	65 000							42 830	
Personnel non titulaire	20 000								
Cotisations retraite		14 000							
Cotisations Ursaaf		17 000							
Cotisations Assedic		1 500							
Cotisations assurances		4 200							
Versement FNC		1 000							
Cotisations diverses		200							
TOTAUX	85 000	39 700							
Autres charges de Gestion courante	118 100	Elus	Collectivité	Asso					
Indemnités	30 000								
Cotisation retraite	1 400								
Formation	300								
Incendie		13 400							
CCAS			0						
Autres organismes		70 000							
Subventions asso.			3 000						
TOTAUX	31 700	83 400	3 000						
Charges financières	10 000								
Charges exceptionnelles(2)	11 000	100	Créance en non valeur						
Transfert Budget Investissement(3)			Atténuations de produits	0	*				
TOTAL DEPENSES	369 350								



→ Les sorcières en foire

De retour !

En cette période si particulière, l'ensemble du conseil des Sorcières vous espère en forme. Le conseil de l'association a réuni tous ses membres à la fin du mois de mai 2020. Voici le nouveau bureau qui prend la tête de cette équipe motivée :

➡ David Milhem (président), Michel Roux (vice président), Fred Pierrart (Trésorier), Boris Cocheux (trésorier Adjoint), Benoît Martineau (secrétaire), Luana Argiolas (secrétaire adjointe)

Save the date :

Vous pouvez d'ores et déjà bloquer les dates dans vos calendriers ! La XIIIème foire des Sorcières se tiendra les 5 & 6 juin 2021 dans notre beau village de Mâlain. Les informations concernant ce grand et joyeux événement vous seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement de l'organisation.

En attendant, n'hésitez pas à nous rejoindre (toutes les bonnes idées sont les bienvenues!) et nous suivre via notre site internet et nos réseaux sociaux.

Être adhérent (NOUVEAUTÉ) :

Adhérer à l'association Sorcières en Foire vous donne un moyen d'être décideur en acquérant le droit de vote en Assemblée Générale. Afin de faciliter la gestion des (nombreux!) adhérents et une tenue plus rigoureuse des inscriptions il a été décidé par le conseil (puis voté en AG) que la cotisation s'élèverait désormais à 1€ symbolique.

L'idée n'est pas de s'enrichir mais de répertorier avec précision les personnes souhaitant adhérer et ce dès leur inscription.

L'intégralité du montant des adhésions sera reversée à une association partenaire choisie par tous les adhérents lors de la prochaine assemblée générale. Vous pouvez d'ailleurs faire vos propositions d'associations bénéficiaires.

Lors du paiement de la cotisation à 1€, il faut indiquer ses nom, prénom, date de naissance, téléphone et adresse mail sur papier libre.

Pour le règlement, plusieurs solutions :

- remettre 1€ en espèces à l'un des membres du conseil des sorcières avec la petite fiche.
- déposer une enveloppe cachetée avec 1€ et les infos demandées dans la boîte aux lettres des sorcières qui sera prochainement posée sur le local des sorcières (lavoir rouge)

• verser 1€ via la plateforme hello asso sans omettre de mentionner les éléments demandés. www.helloasso.com -> Sorcières en Foire

• Venir déposer 1€ et remplir la fiche adhérent directement au lavoir des Sorcières lors des futures permanences (et se faire payer un café!).

Très bon été à tous et prenez soin de vous
A bientôt !

Le conseil des Sorcières de Mâlain

➡ www.sorcières-de-malain.com

➡ Sorcièresemalain@gmail.com

➡ benevoles.sorcièresdemalain@gmail.com

→ FOYER RURAL de MALAIN

Bonjour à toutes et tous,

Nous avons été contraints d'arrêter tous les cours depuis mars, et nous en sommes désolés.

Le vide-grenier a été annulé et le spectacle de fin d'année n'a pas eu lieu.

Nous avons fait le nécessaire pour que Jeanne et Dany aient droit au chômage partiel (nos intervenantes Danse). Pour les autres : Nadège (cirque), Laleh (yoga) et Rodolphe (claquettes), après consultation de la Fédération, et dans le souci du respect de nos valeurs de solidarité, nous avons proposé le maintien de leur rémunération pour le 3^{ème} trimestre.

Car c'est parce que nous sommes FOYER RURAL, une famille, que nous nous devons d'être solidaires (nous sommes une association oeuvrant pour un monde rural vivant et solidaire) et si nous voulons qu'ils continuent avec nous, il faut les préserver.

S'ils sont auto-entrepreneurs, c'est une question de simplicité et d'économie mais n'oublions pas que leur statut est précaire et que si ce statut nous arrange bien, il est logique de les protéger quand la difficulté est là. Nos élèves payent des cours moins onéreux qu'à Dijon, donc nous payons nos intervenants en conséquence. (Nous devons d'ailleurs tous les débuts d'année faire le calcul par rapport aux nombres d'élèves dans chaque cours) C'est parce que nous sommes Foyer Rural que même un cours en déficit, nous l'avons conservé (en se disant on verra l'année prochaine) Nous allons aussi rembourser ceux qui avaient réglé le 3^{ème} trimestre en avance.

Que nous soyons FOYER RURAL, c'est aussi pour que chacun et chacune viennent aux cours avec PLAISIR, tous nos intervenants au sein du Foyer Rural, doivent avoir en tête, que chacun anime une activité différente, dans sa spécialité, mais que la gestion et la législation sont sous la responsabilité du Foyer Rural. Il est important de noter que la grande majorité de nos intervenants ont compris nos valeurs, loin du système libéral d'un club privé, et nous devons nous féliciter de les avoir à nos côtés, chez nous.



Les cours de gymnastiques ont pu reprendre en extérieur, lorsque le temps le permet.

Je vous souhaite ainsi que toute l'équipe du Foyer Rural, à vous et vos proches, d'être en bonne santé passez de bonnes vacances et à bientôt.

Bizzzzzz à vous tous, et prenez soin de vous .

Christine Présidente du Foyer Rural de Mâlain

→ Le GAM

Voici quelques nouvelles du Groupe Archéologique du Mesmontois.

L'assemblée générale du 2 février s'est très bien déroulée et a réuni, une fois encore, près des deux-tiers de ses membres à jour de leur cotisation. Elle a élu une nouvelle équipe composée de personnes venant d'horizons différents, mais toutes attachées à l'association et ayant déjà œuvré au sein du Gam.

Guy Delorme est devenu notre nouveau président. Depuis plus de trente ans, il travaille sur les différents chantiers du Gam. Aujourd'hui, jeune retraité, il a souhaité consacrer plus de temps encore au Gam, après s'être installé récemment à Bussy-la-Pesle.

Il est entouré d'une équipe solide qui s'inscrit dans l'écoute et le respect des autres. Anne Loones est vice-présidente, chargée plus précisément de la coordination avec les instances administratives et de la communication. Odile Rabilloud reste notre précieuse trésorière. Elle est aidée par Guy Klein, mâlinois d'origine et qui est revenu sur la région récemment à la fin de son activité professionnelle. Habitant Dijon, il est très souvent à Mâlain pour s'occuper de ses parents qui habitent au pied du château. Florence Bordet, habitante comme Guy Delorme, de Bussy-la-Pesle, a été élue secrétaire et vient compléter le bureau du CA.

Les autres membres du Conseil d'Administration sont Henri Germain, Jean-Claude Petit, Sylvain Klein, Suzanne et Patrick Monnot. Henri, Suzanne et Patrick sont toutes les semaines sur le chantier, Jean-Claude s'occupe du mobilier. Quant à Sylvain, il travaille sur le chantier depuis l'âge de 15 ans.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans nos fidèles bénévoles qui aident régulièrement à l'entretien du château sans faire partie du Conseil d'Administration. Citons notamment Yves Belotti, Anette Roussel et Yvon Michéa pour l'entretien des jardins et roseraie, mais aussi de petits jeunes comme Julien qui aide aux travaux ou encore André Beuchot qui a donné un grand coup de main pour rajeunir le musée.

Comme vous vous en doutez, le travail de l'équipe a été stoppé par le confinement. La fête de réouverture prévue le 19 avril avait été annulée et le château vient juste de commencer sa saison le 13 juin.

Des commissions (travaux, communication, muséographie, budget et travail administratif, textes statutaires, ...) s'organisent peu à peu et leurs animateurs et membres émergent au fil du temps, de manière naturelle et spontanée selon les compétences et goûts de chacun.

Parmi nos projets, nous voulons travailler sur nos outils de communication : création d'un logo et d'un dépliant touristique en lien avec la municipalité. Guy Klein faisant partie de la société d'astronomie, nous souhaitons développer les manifestations d'observation du système solaire et de notre galaxie (comme la nuit des étoiles que nous avons faite en 2018). Et nous sommes ouverts à tout projet avec le comité des fêtes de Mâlain ou d'autres associations ou communes avoisinantes.

Le chantier de reconstruction se poursuit également avec cette année, les travaux de la salle de la tour du guet, dans la continuité de la grande salle.

Nous tenons enfin particulièrement à remercier toutes les personnes du village qui nous aident déjà et continuent de nous apporter leur concours.

Rappelons que les Mâlinois sont toujours les bienvenus au château pour proposer des animations, nous aider et faire vivre le château. Nous recherchons notamment rapidement des bénévoles disponibles les samedis ou dimanches après-midis, afin de renforcer l'équipe qui assure l'accueil.

Cette année, l'entrée sera de 4 euros, tarif unique à partir de 16 ans. Les personnes ayant pris une adhésion à l'association (15 euros/an) bénéficient de la gratuité tout au long de la saison, au château ainsi qu'au musée (14, rue du Mont Chauvin).

Nous vous attendons tous, dans la joie et la bonne humeur, sur le haut de la grosse tour ronde pour en parler à 360°.



→ Risomes

La Tourniquette

Des nouvelles de la Tourniquette, projet d'épicerie coopérative à Mâlain

Alors que le confinement débutait à peine et que le gouvernement venait d'interdire les marchés de plein vent, l'association RISOMES s'est rapidement mobilisée.

En quelques jours sont nés Les paniers de la Tourniquette. « La Tourniquette », c'est le projet d'épicerie coopérative, paysanne et biologique porté par RISOMES et dont l'ouverture est prévue pour septembre 2020.

Nous savions que le temps de tirer des leçons de cette crise et de ses origines viendrait. Mais, à ce moment précis, les paysannes et paysans, producteurs et productrices qui nous nourrissent avaient besoin de solidarités concrètes.

Pour faire face aux difficultés que rencontrent certains producteurs locaux suite à la fermeture des marchés et restaurants, et pour contribuer à réduire les regroupements dans les super-marchés, nous avons proposé des paniers de produits (locaux et bio ou en démarche bio) pendant 9 semaines. Jusqu'à 200 produits proposés par 22 producteurs locaux ont été référencés. Chaque semaine, entre 60 et 100 foyers sont venus retirer un panier commandé au préalable sur la plateforme OpenFood.

Les permanences ont été assurées par des bénévoles (masqués), ainsi que quelques livraisons à des personnes âgées. Des légumes au fromage, de la farine aux tisanes, des savons à la viande... une gamme diversifiée a été proposée en complément des œufs, de la bière et du pain produits sur place. De quoi prendre de bonnes habitudes pour l'ouverture de la future épicerie coopérative à la rentrée !

Cet été, les chantiers de l'épicerie continuent.

Plus d'informations :

<https://alternatives-agriculturelles.fr/tourniquette/>

Contact : epicerie-cooperative@risomes.org



Des nouvelles du GFA citoyen Champs Libres

Depuis 2015, le GFA citoyen Champs libres, dont le siège social est à Mâlain, avec ses 123 associé.e.s, ont réussi à acquérir environ 9 ha de terres, permettant de soutenir trois installations (paysan-boulangier, ferme avicole, maraichage sur petite surface).

Le GFA est un outil partagé pour soutenir les installations paysannes et reconquérir une autonomie alimentaire territoriale. Il a pour objectif de sortir durablement les terres agricoles acquises de la spéculation et de la concentration qui touchent les domaines agricoles et complexifie les nouvelles installations, et ce, en les louant de façon permanente à un ou des agriculteurs s'inscrivant dans une démarche de respect de l'Homme, de l'Animal et de l'Environnement.

Le GFA fait un travail de veille et d'études sur le foncier agricole de notre territoire, rencontre et discute avec toutes les parties prenantes, candidats à l'installation, agriculteurs en place, propriétaires, SAFER, ..., dans un esprit d'ouverture et de coopération.

Après 5 ans d'activités, ce travail et l'élan citoyen qui l'accompagne commencent à porter ses fruits : l'année 2020 marque un tournant très positif pour le développement du GFA, avec de nouvelles acquisitions foncières en cours, une trentaine de nouveaux associés et plusieurs installations agricoles en perspective !

Plus d'informations :

<https://alternatives-agriculturelles.fr/gfa-citoyen/>

Contact : gfa@alternatives-agriculturelles.fr





→ Le Cav'O de Myriam et Olivier...

Une belle salle voûtée, un cuisinier prénommé Olivier... en septembre 2014 naissait le Cav'O.

"C'est un restaurant ouvrier, convivial et chaleureux, ouvert tous les midis sauf le mercredi, normal la patronne à poney !"

Ouvert également le soir sur réservation - Traiteur pour toutes les occasions

Menu du jour : 13^{€50}

👉 Olivier, pourquoi avez-vous voulu ouvrir un restaurant à Mâlain ?

J'en avais assez de la restauration collective, je voulais cuisiner mes plats à moi pour mes clients, reprendre la cuisine traditionnelle.

👉 Elle vous vient d'où cette passion de la cuisine ?

De ma mère, je cuisinais déjà beaucoup avec elle, j'ai toujours voulu être cuisinier

👉 Vous aviez déjà de l'expérience avant de vous mettre à votre compte ?

Oui pas mal, j'ai commencé comme commis chez Loiseau à 16 ans en 1987.

J'y ai travaillé deux ans avant de partir à l'armée.

En rentrant je suis retourné dans des restaurants gastronomiques, chez Crottet à "l'Hostellerie de Levernois", puis chez Jean-Pierre Billoux à Dijon pendant 5 ans.

Après toutes ces années sans horaires et sans week-ends j'ai voulu changer, j'ai cherché une place en restauration collective, en attendant j'ai fait conducteur d'engins à la SAFAC à Plombières.

👉 Et puis Myriam est arrivée ?

Oui en 2018 c'est Myriam qui a repris la gérance mais en gardant l'esprit Cav'o... C'est une décision que nous avons prise ensemble, car on travaille pour gagner sa vie et quand ce n'est plus le cas il faut prendre des décisions. Nous voulions garder le restaurant mais c'était difficile et Myriam avait également des difficultés avec le centre équestre.

Je suis retourné travailler au centre hospitalier de La Chartreuse et elle a pris la gérance du restaurant, c'est pour ça que le mercredi c'est fermé, le mercredi c'est poney avec les enfants ! Ça reste sa passion et je ne veux pas l'enfermer toute la journée en cuisine !

👉 Comment peut-on définir le Cav'o et surtout votre cuisine ?

Le Cav'o c'est un restaurant convivial pour les amis, les familles, les ouvriers. Nous sommes contents



quand il y a du monde, ça ne nous gêne pas de travailler mais quand il n'y a personne ce n'est vraiment pas drôle ! La cuisine y est copieuse et généreuse ! Nous ne voulons pas que les gens ressortent avec la faim !

👉 La spécialité de la maison ?

La charcuterie ! Les terrines et le jambon persillé et évidemment la tête de veau le dernier jeudi du mois

👉 Ce que vous aimez le plus dans votre métier ?

Chercher la subtilité et apporter ma patte à une recette. Revisiter les standards de la cuisine traditionnelle

👉 Ce que vous aimez le moins ?

Faire les courses !

👉 Et pour finir qu'est-ce-qu'on peut vous souhaiter pour la suite ?

Que le Cav'o soit plein ! Qu'il soit une référence dans la vallée et que les clients aient plaisir à s'y arrêter.

D'ailleurs nous tenons à remercier tous les habitants du village et des alentours pour nous avoir fait travailler pendant le confinement, et surtout n'hésitez pas à venir, le restaurant est ouvert de nouveau les midis mais aussi le vendredis et samedis soir sur réservation de préférence.

Plus d'informations :

.....
<https://sites.google.com/view/restaurant-traiteur-le-cavo/>
.....



Interview réalisée par Amélie Sicaud

➔ Marie-Christine Royer, 20 ans aux côtés des enfants de Mâlain...

C'est en septembre 1999 que Mme Royer fait sa première rentrée à Mâlain. A l'époque, elle vivait déjà dans le village mais enseignait plutôt dans des écoles "de ville" depuis le début de sa carrière. Elle venait de Talant, pour remplacer Mme Cugney qui partait en retraite. C'était son premier poste de direction.

Je venais d'écoles plutôt bien équipées, avec des tableaux réglables. Quand je suis arrivée dans ma classe, ce qui m'a le plus marqué, ce ne sont pas les parquets anciens ou les vieux évier mais plutôt le tableau en contreplaqué, peint en noir, avec des trous et des bosses ! Et il y avait une tradition à l'époque à Mâlain : celle d'accueillir une classe découverte à cheval. Vous imaginez le changement pour moi !

🐾 **Quels sont vos souvenirs de cette première rentrée ?**

C'est M. Zabeth qui était maire à l'époque, j'avais déjà les CP/CE1...il a absolument tenu à faire venir "Le Bien Public" pour annoncer ma nomination (cf article BP). Nous étions déjà trois classes de primaires à ce moment là, avec Mme Delsart et Mme Cosset.

🐾 **Vous avez toujours voulu être enseignante ?**

Oui, au départ je voulais être professeur d'histoire-géographie, pendant que je passais mon CAPES j'ai eu un poste de surveillante au collège, c'est là que je me suis dit que ça ne me correspondait pas les ados !

🐾 **Pourquoi les CP/CE1 ?**

J'aime cet âge charnière, j'aime les voir apprendre à lire, ça me fait toujours quelque chose, comme quand mes enfants ont marché pour la première fois !

C'est le début de tout, on crée leur bagage, c'est intéressant.

La révélation sur ce niveau je l'ai eu à Talant grâce à une institutrice de mon école, elle était géniale, elle m'a beaucoup



1999 - 1ère rentrée à Mâlain

appris... Elle avait un truc avec les enfants, elle a toujours été mon exemple. La vie est faite de rencontres, celle-ci a été très importante pour moi mais j'en fais toujours aujourd'hui. Cette année par exemple, j'ai travaillé avec une éducatrice spécialisée extraordinaire, nous échangeons beaucoup et elle m'apprend plein de choses qui me font me remettre en question, évoluer.

A mes yeux, sans paraître prétentieuse, nous avons un rôle très important vis-à-vis des enfants que nous accueillons dans nos classes : à savoir nous devons bien évidemment leur transmettre des savoirs mais aussi des savoir-faire et des savoir-être.

🐾 **C'est important pour vous d'évoluer ?**

Oui très ! Après vingt ans j'apprends encore, je me remets sans cesse en question, je suis toujours en recherche de nouvelles façons d'enseigner. Et puis les enfants qu'on rencontre vous font évoluer, dans votre pédagogie mais aussi dans votre façon d'être... Il faut sans cesse s'adapter à eux mais aussi à la société, regardez maintenant il faut savoir faire de l'informatique, de l'anglais, au début j'ai eu un peu de mal mais finalement on s'y met !

"Je croyais que ce ne serait qu'un passage... je ne pensais pas rester aussi longtemps".

🐾 **Vous ne vous ennuyez jamais d'avoir toujours le même niveau ?**

Non ce n'est jamais la même chose ! Les enfants sont différents, je fais différemment d'une année sur l'autre, j'adapte, me corrige, j'essaie d'autres choses...

Je demande à mes élèves de tendre vers l'excellence alors je fais pareil ! Quand je parle d'excellence, c'est l'excellence par rapport à soi-même, à ce qu'on est capable de donner car nous avons chacun nos compétences et c'est cela qu'il faut réussir à développer; il faut essayer de transmettre le goût de l'effort, du travail bien fait et l'estime de soi : VASTE PROGRAMME ! Et pour cela il faut donner un cadre, des règles tout en leur expliquant toujours l'intérêt et être juste car un enfant ne comprend pas l'injustice et il a raison ! Tout cela s'appelle pour moi la BIENVEILLANCE et j'y travaille tous les jours ...J'ai encore quelques années devant moi pour m'améliorer !

🐾 **Et les élèves, ils ont beaucoup changé en 20 ans ?**

Oui énormément, mais ni en bien ni en mal, ils sont différents. Ils grandissent plus vite par certains côtés, ils parlent parfois comme des mini-adultes mais en même temps ils sont plus immatures... ils sont moins attentifs mais plus pertinents. Mais c'est normal, c'est la société qui est comme ça, tout est timé.

Parfois j'essaie de les poser, je leur dis "prenez le temps" pour bien faire. Souvent ils ont peu d'attention, tout doit aller vite et du coup ils ne réfléchissent pas.

➔ Portrait de Mâinois-es :



👉 Vous êtes une maîtresse sévère?

Non je ne crois pas, je dirais plutôt exigeante, cadrante mais juste... enfin j'espère!

👉 Ce n'est pas trop compliqué d'enseigner dans la commune où l'on vit ?

Je vois, je vie, je travaille et j'aime Mâlain !

Ce n'est pas toujours facile de vivre là où l'on travaille, notamment dans la relation avec les parents mais j'essaye de ne jamais mélanger ma vie personnelle et professionnelle, pour l'instant je m'en sors bien et puis de toute façon je n'aime pas trop les grands rassemblements, quand il y a trop de monde...

👉 Vous appréhendez comment les dix prochaines années?

Très bien, comme une suite. Pour l'instant je ne m'ennuie pas et c'est ma seule hantise, d'avoir un jour à subir et de ne plus me faire plaisir en allant à l'école.

J'ai connu la construction de la maternelle, son extension, la création du périscolaire et maintenant je vais voir se construire la nouvelle école et y travailler !

Ca fait vingt ans que j'en rêve, je voulais un tunnel ! J'en parlais déjà à l'époque avec M. Orzel, un tunnel entre la maternelle et la primaire pour faire des échanges plus facilement entre les grandes sections de maternelle et le CP.

Là bientôt je vais avoir la fille d'une de mes anciennes élèves de CP de 2001, pour l'instant elle est en maternelle mais ça fait quand même bizarre...

J'aurais peut-être aussi un jour mes petits-enfants qui sait ! Ma fille va s'installer à Pralon, alors en dix ans on ne sait jamais... ça c'est l'avenir qui nous le dira, ça me laisse encore plein de perspectives...



2020 - Une fin d'année scolaire très particulière pour les enfants, les enseignants, et les parents



Anne Loones
Praticienne en shiatsu
Ecole française d'Eric Martin

5 rue des vignes MALAIN
06 13 12 88 46

Bien être à Malain

Thérapie japonaise sous forme de pressions avec les mains sur le corps habillé et étirements.

Pour tous les problèmes liés au stress, mal de dos, sciatiques, entorses, tendinites, problèmes de sommeil, migraines, burn-out.

Séance d'une heure, sur RDV, à mon domicile
Séance "découverte" à 25 euros, puis 40 euros



www.grafitek.fr

20 rue du Pont - Mâlain
tél. 06 16 27 14 88

Création graphique | Internet | Impression



Rendez-vous Maire et adjoints

Vous souhaitez un rendez-vous avec un ou plusieurs de vos élus, nous sommes à votre disposition.

Contactez le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture pour prendre rendez-vous **03 80 23 60 52**

SERVICES D'URGENCE et SERVICES PUBLICS

MAIRIE

Secrétariat ouvert le lundi, jeudi, vendredi 10h00-12h00 et 16h00-18h00 et le mardi 10h00-12h00

☎ 03.80.23.60.52

mairie.malain@wanadoo.fr - www.malain.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 03.80.23.60.52 - ouvert le lundi, jeudi, vendredi 10h00-12h00 et 16h00-18h00 et le mardi 10h00-12h00

PÔLE INTERCOMMUNAL ENFANCE JEUNESSE

(périscolaire) - Rue Maurice Béné

Horaires d'ouverture : matin de 7h30 à 9h05, midi de 12h05 à 14h05, soir de 17h05 à 19h00.

Directrice : Anne-Laure Largy : 06.18.13.66.19 -

03.80.30.55.59 - peri.malain@ouche-montagne.fr

ÉCOLES

Élémentaire ☎ 03 80 49 73 27

Maternelle ☎ 03 80 23 62 47

CCAS

permanence assistance sociale en mairie le 3ème jeudi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous.

Mme RATIVEAU ☎ 03.80.63.27.50

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ 03.80.23.68.81 samedi de 10h à 12h (sur RdV à partir du 27 juin). Site <http://ccvo.bibli.fr/opac/>
bibliotheque.malain.ccvo@wanadoo.fr

TRI SÉLECTIF et ORDURES MÉNAGÈRES

Vos déchets recyclables sont collectés à votre porte le mercredi en alternance avec les ordures ménagères.

Veillez à les sortir le mardi soir. Il faut continuer à apporter le verre soit aux deux points prévus à cet effet (parking salle des fêtes et rue des vignes) soit à la déchetterie.

Entre Fleurey et Lantenay :

déchetterie et décharge de classe III

Horaires d'hiver de novembre à mars :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 17h

Horaires d'été d'avril à octobre :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Contact CCOM ☎ 03.80.33.98.04

www.ouche-montagne.fr

Urgences

Pompiers : ☎ 18 ou 112

Centre d'Appel Médical : ☎ 15

Gendarmerie : ☎ 17

Gendarmerie de Velars-sur-Ouche

Place d'Osburg - Velars-sur-Ouche ☎ 03.80.50.90.50

Gendarmerie de Sombernon

1 Rue Henri Vincenot - Sombernon ☎ 03 80 33 42 10

Electricité Urgence dépannage ☎ 0 810 333 021

Eau - Suez n° Azur ☎ 0977 408 408

SERVICES MÉDICAUX, SOCIAUX et ASSIMILÉS

MÉDECIN

Maude Lacroix Petite rue de l'Eglise ☎ 03.80.23.69.30

DENTISTE

FLEUREY SUR OUCHE :

Pierre GUICHARD / Marion MUNIER

1 bis rue du Sophora ☎ 03.80.33.64.61

SOMBERNON :

Delphine LOUIS

3 Avenue de la Brenne ☎ 03.80.33.44.55

INFIRMIERS

PONT DE PANY : Audrey POMI 2 Rue de

Bourgogne ☎ 06.66.39.69.07

FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Gaëlle LIGER et Hélène LEPORI 1 bis rue

du Sophora ☎ 06.07.60.66.35

Saadia KHELIL – Emmanuelle BIZOUARD – Patricia

MONOT 5, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.66.66

ou en cas d'urgence 06.07.99.45.56

GISSEY-SUR-OUCHÉ

Véronique MICHAUD 265 Rue de la Garenne ☎ 03 80 49 01 83

SOMBERNON

Christine PERRAUD Rue Gustave Eiffel ☎ 03.80.33.36.93

VELARS-SUR-OUCHÉ

Anne PHILIPPON 32 Allée de la Cude ☎ 03.80.76.02.46

KINESITHERAPEUTES

PONT DE PANY

Lise BOURDEAUX 2 Rue de Bourgogne ☎ 03.80.43.12.71

FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Arnaud CHOVELON - Tamara WOLFF - Adrien Constantin

15, Grande rue du Bas ☎ 03.80.33.68.32

SOMBERNON

Charline BUREAU 23 Avenue de la Brenne ☎ 03.80.33.44.29

AUTRES MEDECINS GENERALISTES

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

Maryse LAMY 155 Rue de la Buchaille ☎ 03.80.23.63.66

FLEUREY SUR OUCHE

Fabienne PETITJEAN-MAZOIRE 5, rue des

Roches d'Orgères ☎ 03.80.76.00.08

GISSEY SUR OUCHE

Henri GUIGON Rue de la Garenne ☎ 03.80.49.04.21

OSTEOPATHES D.O.

FLEUREY SUR OUCHE

Déborah CHAPPUIS, Pierre-Arnaud WEBER rue

des Vieilles Carrières ☎ 06.65.42.06.63

PHARMACIE :

PONT-DE-PANY

Pharmacie Tanguy Selarl 245 Rue de Bourgogne ☎ 03.80.23.62.61

FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Anne DUCRET BRETILLON Centre comme

cial Intermarché ☎ 03.80.33.63.19

TAXI

ANCEY

AUREL TAXI 4 impasse du Clos Coquet ☎ 06.21.05.49.80

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

TAXI DE L'OUCHÉ 85 Grande Rue ☎ 03.80.49.08.69

FLEUREY SUR OUCHE

SARL DE MORCUEIL - Karine RAPP 21 rue de

Morcueil ☎ 06.10.07.91.48 - ☎ 06.09.37.64.98